Nexity Life Vs Croissance Avenir (Epargnissimo)

	H6 (contrat N°2268) - Notice 5549-2 (10.2024)	63 (contrat N°2178) - Notice 4023-13 (02.2023)
	Contrat d'assurance-vie collectif de type multisupport	Contrat d'assurance-vie collectif de type multisupport
FAG en gestion libre	0,60% sur la part du fonds euros Suravenir Rendement 2 3,00% maximum sur la part du fonds euros Suravenir Opportunités 2 0,70% sur la part UC	0,60% sur la part du fonds euros Suravenir Rendement 2 3,00% maximum sur la part du fonds euros Suravenir Opportunités 2 0,60% sur la part UC
FAG en cas de mandat d'arbitrage	0,60% sur la part du fonds euros Suravenir Rendement 2 1% (+ 0,30 %)	0,60% sur la part du fonds euros Suravenir Rendement 2 0,80% (+ 0,20 %)
Garantie en capital du(des) fonds euros	Garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et diminuées des frais annuels de gestion sur Suravenir Rendement 2 et Suravenir Opportunités 2.	Garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et diminuées des frais annuels de gestion sur Suravenir Rendement 2 et Suravenir Opportunités 2.
Versement initial	100 € minimum en gestion libre 1 000 € minimum en mandat d'arbitrage	100 € minimum en gestion libre 1 000 € minimum en mandat d'arbitrage
Versement libre	1 000 € minimum	100 € minimum en gestion libre 1 000 € minimum en mandat d'arbitrage
Versements programmés (VP)	mensuels : 100 € trimestriels : 100 € semestriels : 100 € annuels : 100 €	mensuels : 50 € trimestriels : 50 € semestriels : 50 € annuels : 50 €
Frais sur versements	0%	
Frais sur arbitrage en ligne	0%	
par courrier	0%	
programmé	0%	
dans le cadre du mandat d'arbitrage	0%	
Frais sur rachat	0% (partiel, total ou programmé)	
Options d'arbitrages programmés	0%	
Options de rentes proposées à tout moment	réversion de la rente ; annuités garanties ; rentes par paliers croissants ; rentes par paliers décroissants ; garantie dépendance	réversion de la rente ; annuités garanties ; rentes par paliers croissants ; rentes par paliers décroissants ; garantie dépendance
Frais sur arrérages de rentes	3% sur quittances d'arrérages	3% sur quittances d'arrérages
Frais de gestion du fonds des rentes	0%	0%
Frais de sortie en rente	0%	0%
Sortie totale fonds € avant la PAB	En cas de sortie totale du fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou Suravenir Opportunités 2 (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, la revalorisation s'effectue sur la base d'un taux fixé au minimum une fois par an par Suravenir, au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date de répartition des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale. En cas de sortie totale du fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou Suravenir Opportunités 2 avant la première attribution de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats Croissance Avenir, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévu au contrat.	En cas de sortie totale du fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou Suravenir Opportunités 2 (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, la revalorisation s'effectue sur la base d'un taux fixé au minimum une fois par an par Suravenir, au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date de répartition des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale. En cas de sortie totale du fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou Suravenir Opportunités 2 avant la première attribution de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats Croissance Avenir, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévu au contrat.
Date d'effet - arbitrage en ligne	J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 19h	J+1 pour un arbitrage effectué les jours ouvrés et le samedi avant 23h
Date d'effet - rachat	Au plus tard le 3 jours ouvrés suivant la réception	Au plus tard 3 jours ouvrés suivant la réception
GESTION DU CONTRAT		
Type de contrat		
Modes de gestion	Gestion libre & Mandat d'arbitrage	Gestion libre & Mandat d'arbitrage
Type de gestion libre	2 fonds en euros : Suravenir Rendement 2 et Suravenir Opportunités 2 (21 UC)	2 fonds en euros : Suravenir Rendement 2 + Suravenir Opportunités 2 800 UC
Arbitrage	50 € minimum	50 € minimum
Options d'arbitrages automatiques	Oui (5 options) - Rééquilibrage automatique - Sécurisation des plus-values - Stop loss relatif - Dynamisation des plus-values - Investissement progressif	Oui (5 options) - Rééquilibrage automatique - Investissement progressif - Sécurisation des plus-values - Stop-loss relatif - Dynamisation des plus-values
Mandat arbitrage	3 orientations de gestion (option Privilège): Conviction Développement Durable* – Conseillé par FFG – 30% fonds €/70% UC Conviction Europe* – Conseillé par DNCA - 20% fonds €/ 80% UC Conviction Economie Réelle* – Conseillé par FFG - 10% fonds €/ 90% UC	3 profils Responsables conseillés par Lazard Frères Gestion répondant à la réglementation extra Financière (reco ACPR 2022-R-02) 100 % UC avec une part d'UC sécurisées (SRI ≤ 2) Modéré Equilibré Dynamique
Avances	1 000 € Seuil remboursement : 750 €	1 000 € (taux max épargne dispo : 60%)
Rachat partiel	50 € minimum	100 € minimum
Rachats partiels programmés (RPP)	Seuil de mise en place 5 000 € 50 € quelle que soit la périodicité 100 € minimum restant sur contrat 50 € minimum restant /UC	Seuil de mise en place 1 000 € 50 € quelle que soit la périodicité 100 € minimum restant sur contrat 50 € minimum restant /UC
Garanties accessoires	Garantie décès plancher optionnelle et DCA	Garantie décès plancher optionnelle et DCA
Information de la conclusion du contrat	LR sous forme électronique	LR sous forme électronique
FATCA CRS OCDE	Paragraphe intégré au point 11 f. Notice	Paragraphe intégré au point 11 f. Notice
Techniques de commercialisation à distance	Paragraphe intégré au point 11 g. Notice	Paragraphe intégré au point 11 g. Notice
LCBFT	Paragraphe intégré au point 11.h- Notice	Paragraphe intégré au point 11.h- Notice
Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales	Paragraphe intégré au point 11 i.	Paragraphe intégré au point 11 i.